

## Atelier « exploitation de l'alluvionnaire »

**Date de la réunion** : 8 février 2022

**Heures de la réunion** : 14h00 - 17h30

**Lieu** : Dijon

**Visioconférence** : oui          non

### **Participants :**

LEDUC Laura (DREAL)

PAGNIEZ Philippe (DREAL)

BREUILLY Philippe (DREAL)

PETITGUYOT Thomas (DREAL)

GENTAZ-NEURY Karine (Mosaique environnement)

SZYMCZAK Alain (UD21)

PICOT Céline (UD 21)

RAYMOND Jean (CPEPESC)

GIROUD Marc (LPO)

SCHMITT Catherine (FNE)

GODARD Florine (CD70)

TROUPEL Hugo (CD70)

MASSON Jean-Patrick (Scot Dijon)

MARCOTTE Sabrina (Scot Dijon)

BEZAIN Simon (Agence de l'eau SN)

MARGUET Thierry (Agence de l'eau RMC)

RIVA Philippe (UNICEM)

Professionnels :

GABENS Olivier

MOROT Fabrice

LEBRUN Charline

CARON Gaëtan

MARTIN Jérôme

JACOB Julien

DESVIGNES Philippe

TRAVERSE Loïc

PERNOT Marc

BOUHET Pierre-Alain

COLOMBET Jean-Baptiste

LESCALIER Thomas

BAUDUIN Christophe

FAVIER Julien

MOUETTE Christophe

## Atelier « exploitation de l'alluvionnaire »

**Rédacteur du compte rendu :** Laura LEDUC

**Date du compte rendu :** 22/02/2022

**Diffusion du présent compte rendu (mode et destinataires) :** courriel, participants atelier

**Pièces jointes au compte rendu :** diaporama de réunion DREAL

La réunion se déroulera de façon similaire aux précédents ateliers qui se sont tenus en décembre 2021. Dans un premier temps, sera présenté le travail réalisé depuis plusieurs mois sur l'élaboration des scénarios d'approvisionnement. Le cas concret d'un territoire, la zone d'emploi de Dijon, sera détaillé.

Dans un second temps, il sera proposé de se répartir en deux sous-groupes pour réfléchir collectivement autour de plusieurs questions se posant sur la thématique de l'alluvionnaire.

Il sera proposé de recourir à un outil d'animation en ligne klaxoon, afin de faciliter la participation de chacun.

### I. Cadre général du SRC et de l'élaboration des scénarios d'approvisionnement

Les différentes étapes de l'élaboration du schéma régional des carrières sont présentées. L'atelier s'inscrit dans le travail lié à l'élaboration des scénarios d'approvisionnement et à la définition des orientations/objectifs/mesures du schéma.

Les liens de compatibilité et de prise en compte entre le SRC et les autres documents de planification sont présentés.

Le scénario d'approvisionnement doit définir la manière de répondre aux besoins des territoires sur les douze prochaines années.

Pour définir ce scénario :

- plusieurs stratégies de réponse aux besoins ont été étudiées ;
- une stratégie doit être retenue, par territoire. En est déduit une stratégie régionale prenant en compte les disparités territoriales ;
- la stratégie est déclinée en orientations/objectifs/mesure afin d'assurer sa mise en œuvre.

De manière à ce que le scénario final prenne en compte les réalités territoriales, les différents scénarios (stratégies) ont été simulés et analysés sur 8 zones d'emplois représentatives de la région. Ce travail a permis de mettre en évidence des problématiques d'approvisionnement auxquelles étaient confrontés un ou plusieurs territoires. Ces problématiques ont été regroupées en 6 thématiques, dont celle sur l'exploitation de l'alluvionnaire.

12 zones d'emplois de la région produisent des matériaux issus de l'exploitation alluvionnaire en eau. À noter néanmoins, que sur ces 12 zones d'emploi, 6 ne comptent qu'une seule carrière alluvionnaire.

Deux zones ont été plus particulièrement étudiées : celles de Dijon et de Chalon-sur-Saône.

La carte des ressources en alluvionnaires récentes permet de mettre en évidence le lien entre la ressource et les bassins de production actuels (vallée de l'Yonne, plaine de Saône, Loire...)

Les cinq scénarios d'approvisionnement sont présentés (cf diapo 13 pour détails).

	Augmentation du recyclage	Prolongation/renouvellement des carrières	Augmentation des niveaux de production des carrières déjà autorisées	Extension des carrières autorisées (tonnages autorisés à hauteur des besoins)		Création de carrières sous conditions (tonnages autorisés à hauteur des besoins et suivant vulnérabilités environnementales)	Recours significatif à l'importation
				ALEAU : oui sous conditions éventuelles (réduction des volumes alluvionnaires autorisés et suivant vulnérabilités environnementales)	RM : oui sous conditions éventuelles (suivant vulnérabilités environnementales)		
Scenario 0	oui	non	non	non	non	non	non
Scenario 1	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Scenario 2	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Scenario 3	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

*Discussions :*

M. Masson demande si un des scénarios prévoit une réponse aux besoins à partir de la substitution.

La DREAL répond les scénarios permettent de comparer l'adéquation entre le besoin et les productions toutes substances confondues. Il est regardé si globalement, le niveau de production, par usage, répond au besoin identifié pour ce même usage.

Les choix/orientations sur le type de matériau à exploiter ou non sont discutés dans un second temps.

M.Colombet remet en question le zonage des zones d'emplois. Il indique que les flux ne peuvent pas être correctement étudiés étant donné l'étendue de la zone d'emploi de Dijon et d'Auxerre notamment.

La DREAL reconnaît que la zone d'Auxerre est plus étendue que les autres zones d'emplois. Excepté pour cette zone, le zonage est néanmoins apparu relativement cohérent pour analyser l'adéquation ressources-besoins. En tout état de cause, quel que soit le périmètre retenu, celui-ci pourra toujours être critiquable en raison des effets de bords. Il s'agit ici de découper le territoire et de dégager les grandes tendances.

M. Riva indique que l'outil Agrega sera bientôt finalisé et qu'il permettra d'analyser à une échelle plus fine les flux, en cohérence avec la réalité des territoires et des coûts de transport. Suite à la question de M.Petitguyot sur le délai de production, il est indiqué que l'outil sera disponible à la mi-mars.

## II. Simulation et analyse des scénarios sur la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône

La zone d'emploi de Dijon compte 35 carrières autorisées pour un usage dans la construction et les travaux publics, dont 10 carrières alluvionnaires, et 24 carrières de roche massive. La production du territoire s'élevait à près de 3 000 000 tonnes en 2017. Le territoire n'exporte pas significativement en dehors de la région, mais approvisionne les territoires déficitaires de Saône-et-Loire. Les gisements ne sont exploités qu'à hauteur de 50 % des autorisations.

### 1. Scénario 0

Le scénario 0 simule une fermeture des carrières (et donc un arrêt de leur production) au fur et à mesure de l'échéance des autorisations. Pendant leur autorisation, il est simulé une production des carrières à hauteur de la production déclarée en 2017.

Un tel scénario permet de répondre aux besoins (tous usages confondus) de la zone jusque 2032, bien que la situation d'approvisionnement soit tendue dès 2023.

Concernant la réponse aux besoins pour la production de béton, la production en matériaux pour béton est suffisante jusque 2027 (situation de tension dès 2023 également).

## 2. Scénario 1

Le scénario 1 prend en compte le renouvellement/extension des carrières, et une production à hauteur des capacités autorisées.

Le scénario montre que les capacités actuellement autorisées (sans renouvellement /extension) sont supérieures aux besoins sur douze ans. Les capacités actuellement autorisées sont donc suffisantes pour répondre aux besoins de la zone.

La situation est comparable en ce qui concerne les besoins en matériaux pour béton.

## 3. Scénario 2

Le scénario prend en compte la possibilité de création de carrières pour répondre aux besoins.

Les gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la construction et le TP sont diversifiés et étendus sur la zone d'emploi de Dijon. Des gisements de roche massive calcaire, de roche massive éruptive et de roche alluvionnaire affleurent sur le territoire.

Les zones de vulnérabilité environnementales majeures couvrent 28 % de ces gisements potentiellement exploitables. Ces zones couvrent la totalité des ressources alluvionnaires (en raison de zones de ressources stratégiques en eau potable, et du déséquilibre quantitatif en eau du territoire).

La quasi-totalité des gisements conviennent également pour un usage dans la fabrication du béton. Aussi, la disponibilité de la ressource est comparable.

## 4. Scénario 3

Compte-tenu des conclusions issues de l'analyse des deux premiers scénarios, le scénario considérant l'importation n'apparaît pas pertinent et n'est pas étudié.

## 5. Synthèse

La zone d'emploi de Dijon est identifiée comme un territoire en sur-capacité, et bénéficiant d'un maillage important de carrières en activités.

Les capacités moyennes autorisées des carrières en activité sur la zone sont suffisantes pour répondre à ses besoins futurs. Les renouvellements/extensions/créations de carrières n'apparaissent donc pas nécessaires pour répondre aux besoins de la zone à moyen terme.

À noter néanmoins que l'excédent de production de la zone permet d'approvisionner les zones déficitaires de Saône-et-Loire.

Les gisements disponibles sont importants et couvrent l'ensemble du spectre des usages. La ressource alluvionnaire est néanmoins très contrainte par les enjeux environnementaux majeurs.

L'évaluation environnementale des scénarios appliqués à la zone d'emploi de Dijon est présentée

par le bureau d'étude Mosaïque environnement (cf diapo pour détails).

## 6. *Évaluation environnementale*

M.GENTAZ NEURY présente l'évaluation environnementale des scénarios pour la zone d'emploi de Dijon (cf diapo 26 à 29).

### *Discussions :*

M. Riva :

- demande si le réaménagement est pris en compte dans l'évaluation ;
- indique qu'il n'est plus question aujourd'hui de parler de mitage, qui était le fait de petites carrières qui exploitaient un même gisement, et s'oppose donc à la terminologie ;
- indique que le scénario 0 va générer à terme la création de carrières, car le territoire ne pourra plus répondre à ses besoins ;
- demande à réévaluer les scénarios en tenant compte d'une reprise de l'activité ;
- indique que l'extension ne génère pas davantage de nuisances en raison du caractère graduel de l'exploitation.

M.Gentaz-Neury répond qu'il s'agit à ce stade d'une évaluation très globale. L'objectif de l'analyse est de pouvoir comparer les scénarios les uns par rapport aux autres pour donner des éléments d'appréciations et de faire ressortir les points de vigilance.

Il est précisé que si l'extension ne génère pas davantage de mitage (scénario 1), le scénario 2, avec la création de carrières, augmente le nombre de sites et de fait le mitage.

M.Masson :

- questionne le postulat de départ sur le maintien des exportations ;
- attire l'attention sur les enjeux agricoles (consommation des terres agricoles et alimentation de la métropole) et paysagers sur la zone de Dijon ;
- demande comment est pris en compte la montée en puissance des ressources de substitution issues du recyclage.

La DREAL répond que le scénario sur les besoins ne retient pas l'hypothèse d'un maintien des exportations entre les zones. On regarde au contraire l'adéquation entre la production d'une zone et ses besoins propres.

L'augmentation du recyclage sera prise en compte dans la définition du besoin. Ce besoin sera réduit en fonction du potentiel d'augmentation du recyclage sur les douze prochaines années. Le travail reste à conduire pour définir ce potentiel d'augmentation (et donc de réduction des besoins).

M.Riva indique que la proximité des centres de consommation n'est pas prise en compte. Les carrières ne sont pas captives d'une zone mais suivent des logiques de marché. Il indique que si un dossier est déposé, c'est qu'il s'y retrouve en termes de marché.

La DREAL et l'UD 21 répondent qu'un découpage était nécessaire, bien que toujours insatisfaisant. L'objectif du découpage n'est évidemment pas que chaque zone soit autarcique mais d'identifier les grandes tendances et de trouver des solutions et des orientations en amont. Dans le cas de la zone de Dijon par exemple, les effets de bords ne peuvent pas expliquer à eux seuls les situations de surcapacité.

### Atelier « exploitation de l'alluvionnaire »

Le Conseil régional souhaite conserver cette maille de travail, dans la mesure où l'étude engagée sur les ressources secondaires définit également cette échelle.

Le conseil régional indique que l'enjeu majeur qu'est l'eau ne ressort pas de l'évaluation environnementale. Les exploitations en alluvionnaires se sont pas justifiées s'il existe des alternatives en roche massive. Il indique également que la zone de Dijon est largement couverte par les lignes de chemin de fer pour le transport. Il demande à ce que le SRC accompagne la transformation des exploitations alluvionnaires vers la roche massive.

Les professionnels témoignent de la difficulté à ouvrir de nouveaux sites, exemple pris d'un projet d'ouverture de carrière de roche massive en Haute-Saône pour venir en substitution de l'alluvionnaire et qui n'a pas abouti. Par ailleurs, M.Traverse attire l'attention sur le fait que si des carrières venaient à fermer, alors les nuisances se déplaceront.

M.Traverse indique qu'il conviendrait non pas de prendre en compte les capacités moyennes autorisées, mais les réserves déclarées dans GEREPE.

### III.Échanges sur les questions liées à l'exploitation de l'alluvionnaire

#### Atelier 1 : les usages des matériaux alluvionnaires

Le premier atelier porte sur les usages des matériaux alluvionnaires. 3 questions sont posées. Il est proposé au groupe de répondre à ces questions, sur l'outil en ligne klaxoon, en déposant un post-it numérique par idée, sur le tableau de bord.

#### *– Quels sont les usages actuels des matériaux alluvionnaires ?*

Il ressort des contributions que les matériaux alluvionnaires sont aujourd'hui destinés à :

- certains usages industriels : assainissement, industries noires, filtration, drainage, sables de freinage, sols sportifs, métallurgie, décapage
- la fabrication de béton (préfabrication, BPE) et de bétons spéciaux, à priori en grande majorité
- la mise en place des couches de roulement
- la fabrication d'enduits
- apporter de la maniabilité des liants dans le formulation avec des produits recyclés

#### *– Existe-t-il des usages pour lesquels l'alluvionnaire ne peut pas être substitué ? Lesquels ? Pourquoi ?*

Il ressort des contributions que l'alluvionnaire ne peut être substitué :

- pour certains usages industriels (métallurgie, enduits, filtration...). La DREAL précise que ces usages industriels sont considérés dans le SRC, dans le cadre de l'identification des GIR/N, et sortent de la réflexion des scénarios.
- pour la fabrication de certains bétons : bétons spéciaux (bétons désactivés, béton haute performance (à 100 %)), sables BPE, gravillons pour béton dans la limite des recompositions.
- pour la mise en œuvre des couches de roulement

La DREAL évoque les conclusions de l'atelier sur l'éruptif et interroge sur la possibilité de

substituer l'alluvionnaire par de l'éruptif pour répondre ces usages (couches de roulement, béton).

La profession répond que :

- les gisements éruptifs ne se situent pas à proximité des sites de consommation. Les centrales à béton ne sont pas embranchées et le transport par fer n'est viable que pour des distances supérieures à 200 kilomètres ;
- l'utilisation de l'éruptif pose des difficultés sur le plan technique (rhéologie, plasticité etc.), et que l'éruptif ne convient pas à un usage en béton haute performance, ou à un coût très élevé ;
- que les bétonniers ne se convertiront à l'utilisation de l'éruptif seulement lorsqu'il n'y aura plus d'alluvionnaire ou de calcaire, et que de la même manière, les maîtres d'œuvres n'acceptent pas forcément de remplacer l'alluvionnaire dans les bétons ;
- que le coût carbone de la substitution de l'alluvionnaire dans les bétons est important. L'usage de matériaux éruptifs implique d'ajouter davantage de liants ou d'adjuvants, ce qui augmente l'empreinte carbone du béton ;
- l'incorporation d'une part de sables roulés dans les bétons fabriqués à partir de matériaux recyclés est nécessaire pour compenser la baisse de chauffe et que certaines formulations de béton avec du calcaire nécessitent une part d'alluvionnaire.

T. Petitguyot demande comment expliquer alors la différence de consommation de matériaux alluvionnaires entre les territoires de Bourgogne-Franche-Comté (consommation de matériaux alluvionnaire quasiment nulle dans le Doubs par exemple).

Les participants répondent :

- que les gisements de calcaires sont nombreux en France-Comté, et de qualité, avec un faible coefficient d'absorption, ce qui permet la substitution dans les bétons ; (profession)
- que les calcaires de Saône-et-Loire ne peuvent pas être utilisés pour faire du béton, car sont trop absorbants et leur utilisation pour le béton nécessiterait l'ajout de nombreux adjuvants (profession) ;
- que le facteur historique entre en compte, en raison des facilités d'exploitation de certains gisements alluvionnaires en Bourgogne, comme en plaine dijonnaise (LPO).

Il apparaît donc que l'offre (proximité des gisements) conditionne donc pour partie la ressource utilisée pour le béton, mais que les facteurs techniques et économiques entrent également en compte.

### *– Quels sont les freins à la substitution ?*

Il ressort des contributions les freins à la substitution suivants :

- la qualité des matériaux de substitution qui n'est pas toujours suffisante et les normes existantes ;
- le manque de disponibilité, l'éloignement et le manque d'accès à la ressource de substitution et par conséquent, les contraintes liées au transport ;
- à contrario, l'accès trop aisé à la ressource alluvionnaire ;
- le coût (augmentation du coût de l'énergie, du coût de fabrication...), le montant des investissements nécessaires à la transition et la durée d'amortissement des matériels ;
- la quantité de gisement de matériaux à recycler disponible, le manque de filières de recyclage ou le tri insuffisant sur les chantiers de démolition/déconstruction ;
- le souhait de maîtrise économique et foncière depuis la ressource jusqu'au produit fini ;
- le manque d'implication des donneurs d'ordres et des prescripteurs dans l'élaboration des documents de planification et instances (CERC).



**Atelier « exploitation de  
l'alluvionnaire »**

**Atelier 2 : la substitution dans les territoires excédentaires**

*Comment poursuivre la substitution de l'alluvionnaire dans les zones d'emploi en surcapacité de production (Auxerre, Dijon, Vesoul, Dole, Besançon) :*

*→ Faudrait-il renouveler/étendre ou ouvrir de nouveaux sites en alluvionnaire dans ces zones ? Pourquoi ?*

Il ressort des échanges :

- que le maintien des exploitations alluvionnaires peut être nécessaire, selon certains acteurs, pour ne pas augmenter les distances de transport en l'absence de ressource de substitution

Les couches de roulement représentent un poste de consommation important d'alluvionnaire en Haute-Saône et le conseil départemental indique qu'il n'identifie pas de ressources de substitution à proximité, à ce jour.

De la même manière, M.Colombet indique que la fermeture des carrières alluvionnaires près d'Auxerre entraînerait une augmentation des distances de transport (60-80km), pour importer du calcaire sur la zone de consommation de Auxerre-Joigny-Migennes. Le phénomène est déjà visible aujourd'hui puisque le nord de la zone d'emploi est déficitaire. Il demande à revoir le découpage de la zone.

La profession rappelle les objectifs de la stratégie bas carbone et indique que la fermeture des carrières alluvionnaires contrevient à ces objectifs.

- des questions quant à la capacité des matériaux éruptifs à se substituer à l'alluvionnaire dans le secteur de Vesoul

Le conseil départemental précise que l'alluvionnaire n'est pas privilégié par rapport à une autre substance dans la mesure où la qualité requise dans le cahier des charges est respectée. Néanmoins, il apparaît aujourd'hui que seuls les alluvions permettraient d'atteindre la qualité demandée.

Les associations émettent des réserves quant à l'impossibilité de recourir aux matériaux éruptifs en substitution de l'alluvionnaire (exemple de la carrière de Moisse) dans les couches de roulement. Il est demandé à ce que les gisements d'éruptifs de Haute-Saône puissent être prospectés (BRGM?)

- la nécessité de préserver les enjeux environnementaux (notamment liés à l'eau et aux milieux aquatiques)

La LPO n'est pas opposée aux renouvellements/extensions mais indique être défavorable aux créations.

L'agence de l'eau rappelle que l'exploitation de l'alluvionnaire et l'exploitation de l'eau potable sont deux activités concurrentes sur un même secteur. Si les alluvions sont exploitées par une carrière, il n'y a plus de possibilité de production d'eau potable sur le secteur concerné.

Les objectifs du SDAGE (réduction des extractions, réserver l'alluvionnaire aux usages nobles) sont rappelés.

Les associations et le conseil régional reconnaissent les enjeux liés aux transports mais indiquent que la question de la substitution doit néanmoins se poser afin de préserver les ressources et les milieux. Des objectifs nationaux et internationaux sont également fixés sur l'eau (limiter la



**Atelier « exploitation de  
l'alluvionnaire »**

disparition des zones humides).

Le conseil régional demande à ce que les professionnels soient accompagnés pour faciliter les transitions vers la substitution.

Il est par ailleurs indiqué que la question d'étendre ou de renouveler ne se pose même plus sur certains secteurs (plus de ressource, contraintes d'urbanisme...) comme dans la vallée de la Lanterne ou dans le secteur de Breurey. La profession sera donc forcée de modifier les pratiques.

- que l'utilisation de l'alluvionnaire permet d'assurer le plein exploitation des gisements autorisés.

L'ajout d'alluvions dans les formulations permettrait en effet d'utiliser des matériaux de moins bonne qualité (sous-produits) qui ne seraient pas valorisés autrement. Ces mélanges permettent le plein emploi des gisements autorisés, et évitent d'autres ouvertures ou extensions.

*→ Le cas échéant, selon quelles conditions générales d'implantation ?*

Il est proposé :

- de retenir des conditions d'implantations qui limitent les distances de transport, y compris au sein des zones d'emplois ;
- de prendre en compte les puissances de gisements pour limiter les surfaces impactées ;
- de préserver les ressources en eau, et d'encourager à cette fin la substitution ;
- de couvrir les carrières alluvionnaires de panneaux photovoltaïques pour limiter l'évapotranspiration.

**Atelier 2bis : la substitution dans les territoires déficitaires**

*Comment poursuivre la substitution de l'alluvionnaire dans les zones d'emploi en déficit de production (Chalon-sur-Saône, Nevers, Sens) :*

*→ Existe-t-il des ressources de substitution pour répondre aux besoins localement ?*

*→ Quelles sont les possibilités d'import de matériaux vers ces zones ?*

*→ Par conséquent, faut-il ouvrir de nouveaux sites en alluvionnaire dans ces zones, et selon quelles conditions d'implantation ?*

Pour la zone de Nevers, il ressort que le déficit de la zone est lié à un déséquilibre granulométrique.

Les éventuelles ressources de substitution sont :

- les ressources éruptives, situées dans l'est de la Nièvre à près de 50 km ;
- les ressources calcaires au Nord du département, mais qui sont de qualité moindre.

Il est par ailleurs envisageable d'importer des matériaux depuis le Cher.

Pour la zone d'emploi de Sens, les ressources de substitution identifiées sont :

- les chailles et biefs à silex qui pourraient venir en substitution des alluvions mais pas en totalité. Selon la profession, l'exploitation de ces chailles pose par ailleurs la problématique du lavage des matériaux qui contiennent une part importante d'argile (30 à 40 %). Ce lavage nécessite des

**Atelier « exploitation de  
l'alluvionnaire »**

quantités d'eau importantes et génèrent des déchets (eaux à retraiter).

Il est précisé que le schéma départemental de l'Yonne préconisait déjà d'exploiter ces ressources en substitution de l'alluvionnaire, mais qu'il n'y a pas eu de projet d'ouvertures de carrières jusqu'à présent.

– les matériaux tout-venant des ballastières qui pourraient également venir en substitution d'une partie de l'alluvionnaire. Il faudrait alors réserver les matériaux alluvionnaires pour le béton exigeant.

– les matériaux issus du recyclage. Leur utilisation pose néanmoins des questions économiques, ainsi que leur accessibilité (chantiers souvent polarisés sur les zones urbanisées, nécessité de chantiers de déconstruction bien conduits, avec des niveaux de déchets importants).

Aujourd'hui la zone d'emploi de Sens doit recourir à l'import de matériaux. Néanmoins, l'import de matériaux depuis la zone d'Auxerre pose des questions (coût, distance de transport...). Les professionnels demandent à ce qu'un minimum de production d'alluvionnaire soit maintenu au regard des efforts conduits sur le recyclage.

Les professionnels indiquent également que les alluvions de l'Yonne sont des matériaux de qualité supérieure aux gisements alluvionnaires de la Bassée qui sont eux plus absorbants.

Il reste quelques secteurs de gisements alluvionnaires exploitables, mais limités sur la frange entre l'Île-de-France et la Bassée, et dans le nord de l'Yonne.

L'extension de la ressource stratégique qui couvre une grande partie des alluvions de l'Yonne est rappelée.

Pour la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône, il y a peu de gisements de substitution disponibles. Les gisements éruptifs de la zone sont, selon les professionnels de qualité moindre (Marmagne). Il est nécessaire de remonter jusque Arnay-le-Duc pour exploiter des gisements de bonne qualité.

De même, il serait possible de substituer avec des calcaires, en important depuis la zone de gisements calcaires au nord de Beaune.

### **Atelier 3 : niveaux de production**

*Quelles suites donner aux objectifs de réduction des extractions alluvionnaires retenues dans les schémas départementaux ?*

La DREAL rappelle les objectifs/règles de réduction des extractions alluvionnaires en eau qui avaient été retenus dans les schémas départementaux.

La DREAL pose la question de la suite à donner à ces objectifs.

L'UNICEM indique que la BFC est couverte par trois SDAGE et 8 SDC qui édictent des règles différentes. Elle demande à ce que soit lissé le tout et que ce soit les UD DREAL qui fixent les règles et vérifient leur application, sans qu'il y ait de règle générale dans le SRC.

Les professionnels alertent sur la nécessaire cohérence des objectifs de réduction de la BFC avec ceux de ces régions limitrophes (Cher notamment), pour éviter de reporter les exploitations vers les régions où les objectifs sont moins restrictifs et d'augmenter les impacts.

La DREAL répond qu'un objectif double doit être poursuivi : la cohérence à l'échelle régionale et le

respect des trois SDAGE.

Par ailleurs, c'est le rôle du SRC que de définir ces objectifs de réduction des extractions. Le SRC devra être prescriptif sur le sujet et devra rechercher une cohérence régionale en étendant la règle sur l'ensemble de la BFC. Les inspecteurs doivent avoir un cadre pour instruire les dossiers, sans quoi, aucun objectif ne pourra être poursuivi. Le cadre est par ailleurs un préalable à tout échange constructif avec les exploitants.

FNE indique défendre les SDAGE et les baisses des extractions alluvionnaires préconisées. Elle précise que les SDAGE sont établis sur des bassins qui correspondent à des réalités géographiques.

La profession réitère sa demande de pouvoir disposer, suite à l'approbation du SRC, d'un observatoire des matériaux. Son absence est aujourd'hui jugée pénalisante, car ne permet pas de suivre les éventuelles situations de pénuries (tel que prévu dans le SDAGE). Il permettrait par ailleurs de suivre les impacts liés à la substitution, et d'identifier les seuils de production en dessous desquels la production ne peut descendre.

La DREAL répond avoir identifié cette problématique de seuil, et doit définir à quelle échelle celui-ci doit être abordé. La DREAL s'accorde également avec les professionnels sur la pertinence de pouvoir disposer à terme d'un observatoire, et sur la nécessaire cohérence des objectifs avec les régions limitrophes.

#### **IV. Propositions de mesures/objectifs à inscrire dans le SRC**

La dernière phase de la réunion consistait à ce que chaque participant puisse proposer les objectifs/mesures qu'il souhaiterait voir inscrire dans le SRC, en lien avec la question de l'exploitation de l'alluvionnaire et les discussions tenues en séance.

Compte-tenu de l'heure, il sera laissé la possibilité aux participants de faire leur proposition, à la suite de la réunion et jusqu'à la fin de la semaine, sur l'outil en ligne Klaxoon.

Ces propositions sont annexées au présent compte-rendu.

Thomas Petit-Guyot remercie les participants pour ces échanges nombreux et constructifs, et clôture la réunion